

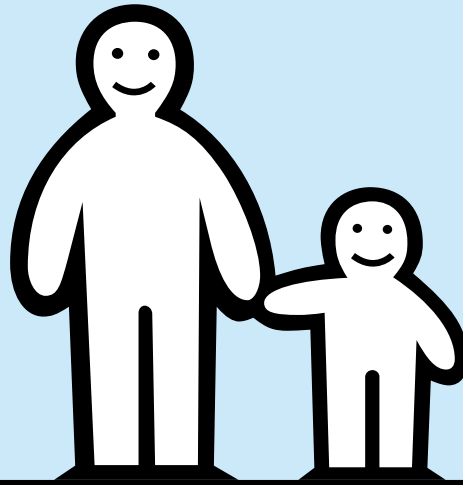


NUMÉRO SPÉCIAL : LES CHIFFRES DE LA SÉCURITÉ

Vivre ensemble en toute tranquillité  
**Des moyens pour agir**

VILLE D'  
ISTRES

# ALLO QUIÉTUDE



**N° Vert 0800 126 756**

**Pour toutes les atteintes  
à la tranquillité publique  
incivilités, nuisances sonores, tags,**

**...etc**

**URGENCES**

**POMPIERS : 18 (112 depuis un portable)  
POLICE NATIONALE : 17  
POLICE MUNICIPALE 04 13 29 50 45**



ISTRES

## Mieux vivre tous ensemble



**L'ambition du "Mieux vivre tous ensemble" est portée par la nouvelle équipe municipale, dans la lignée de ce qui a été réalisé durant le précédent mandat, ce supplément au magazine municipal qui dresse le bilan de cette action et trace les perspectives pour l'avenir en est une illustration flagrante.** Ce travail, cette attention quotidienne se sont adaptés et ont évolué, pour répondre aux légitimes attentes en matière de tranquillité publique des Istréens. La sécurité demeure légitimement l'une des aspirations majeures de nos concitoyens. Et si la ville d'Istres n'est pas le théâtre d'événements violents, malgré les récentes éruptions de vandalisme localisé, elle doit néanmoins faire face à l'émergence de petits trafics, à l'accumulation d'incivilités

dommageables à la sérénité. Autant de signes d'inquiétude pour notre population. Chacun de vous le constate au quotidien, vit tous les jours cette dérive sociétale, qui se traduit par toujours plus d'impatience, d'intolérance, d'égoïsme ou de jalousie...

Tous ces maux de notre quotidien traduisent un sentiment de mal-être.

*"La sécurité demeure légitimement l'une des aspirations majeures de nos concitoyens."*

Et si la sécurité est bien un pouvoir régalien et que les pouvoirs du maire ne peuvent venir, qu'en complément de l'action des forces de l'ordre, nous devons être sur le terrain force d'actions et de propositions. Aussi, dès 2007, nous avons signé notre Contrat Local de Sécurité, ancêtre de la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. Cet accord-cadre régit les interventions de tous les partenaires en matière de prévention de

la délinquance. Il est renouvelé tous les trois ans, le dernier a été signé officiellement le 1er octobre dernier, pour la période 2014-2016. Il perpétue et sacralise le partenariat entre tous les acteurs, qu'ils interviennent dans le champ social, scolaire ou judiciaire.

Mais la sécurité, c'est aussi l'affaire de tous et de tous les instants. Et si la lutte contre l'insécurité ne doit pas remettre en cause les libertés individuelles ou publiques, elle constitue une condition indispensable à l'épanouissement de la société. Dans un monde où l'individualisme prend une part prépondérante, chacun se doit d'œuvrer pour des relations sociales pacifiées. Tous, nous devons prendre conscience que notre ville est notre propriété collective et s'approprier cette antenne pour mieux vivre tous ensemble. C'est ce qui a guidé notre engagement pour une ville fraternelle. C'est tout ce que nous souhaitons pour cette nouvelle année, que nous puissions tous sortir de nous mêmes, pour aller plus loin ensemble et nous rapprocher les uns des autres.

**FRANÇOIS BERNARDINI**

**MAIRE D'ISTRES**

**VICE-PRÉSIDENT DE OUEST PROVENCE**



# “Des moyens pour toujours

**PRÉVENTION** | ADJOINT AU MAIRE DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ, LA TRANQUILLITÉ PUBLIQUE ET AU DROIT DANS LA CITÉ, OLIVIER MAYOR REVIENT POUR ISTRES MAGAZINE SUR LES GRANDES LIGNES DE L'ACTION MUNICIPALE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS AU QUOTIDIEN SUR LE TERRITOIRE. . . .



## - Quels sont les grands axes de l'action de la Police Municipale ?

**Olivier Mayor :** “L'action de la Police Municipale s'articule autour de trois grands axes : la surveillance préventive, le respect de la loi et la proximité avec la population. 46 Policiers Municipaux, 12 Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) et 5 agents administratifs assurent une surveillance 24h sur 24h et sept jours sur sept, dans tous les quartiers et en centre-ville, notamment grâce à la vidéo protection.

Le Maire a souhaité que leur présence soit renforcée dans tous les quartiers et notamment en centre-ville.

Une référente a d'ailleurs été désignée pour le centre-ville. Assistée de deux ASVP, elle a, entre autres, pour mission de veiller au bon fonctionnement et au respect de la zone bleue, afin de faciliter le stationnement en centre-ville.

Après une période d'explication et de pédagogie, la verbalisation est de mise afin de sanctionner les stationnements abusifs”.

## *“Des effectifs renforcés”*

**- Cette organisation avec des référents de quartier a aussi été mise en place dans d'autres secteurs...**

**O. M. :** “Tout à fait, dans les quartiers Sud et à Entressen, une annexe de la Police Municipale est également implantée, avec un référent dans chaque quartier, pour être au plus près des besoins de nos concitoyens...

Par ailleurs des équipes sont pré-

sentes en permanence sur le terrain, que ce soit des patrouilles pédestres ou véhiculées. Nous disposons de twizy affectées plus particulièrement au centre-ville et enfin d'une brigade motorisée opérationnelle.

Ce quadrillage du terrain et cette présence appuyée a été possible, grâce au renforcement des effectifs de la Police Municipale.

Depuis le début du mandat pas moins de 15 agents ont été recrutés.”

## - Quelles sont leurs missions sur le terrain ?

**O. M. :** “En premier lieu, la prévention et l'échange avec les citoyens istréens et entressennois, c'est tout l'enjeu d'avoir mis en place des référents dans les quartiers et dans le centre. Notre Police a aussi une action coercitive qui s'exerce avec discernement pour lutter contre les incivilités, les nuisances sonores, les troubles anormaux du voisinage, les accidents de la circulation ou encore le stationnement illicite... Cela fait partie de leur action au quotidien. Nous sommes également en première ligne pour l'assistance dans le cadre d'accidents de la circulation ou d'opérations en relation avec la Police Nationale.

Concrètement, cela représente près de 3300 interventions chaque année. Et ce chiffre augmente avec l'élargissement de leurs missions. En effet, les effectifs de la Police Nationale et de la Gendarmerie, avec qui nous entretenons d'excellentes relations, n'étant malheureusement pas à la hausse, la Police Municipale vient œuvrer, dans le respect du cadre législatif et en

# plus de **sécurité**”

étroite collaboration avec la Police Nationale.

Enfin, nos agents sont des acteurs essentiels du maintien de la tranquillité publique, en sanctionnant les comportements abusifs et les incivilités notoires.”

## *“Un sentiment plus qu’une réalité”*

### **- Quel est l’état des lieux istréen en matière de délinquance ?**

**O. M. :** “Je ne peux pas mieux vous dire, que rapporter les propos du Préfet de Police des Bouches-du-Rhône et du Procureur de la République, venus à Istres pour la signature officielle de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la délinquance, le 1er octobre dernier, qui ont félicité le Maire pour l’action de la Police Municipale, du service Allô Quiétude et du travail réalisé au sein de la Maison du Citoyen.

Le diagnostic est bon. Certes il est perfectible, mais en comparaison avec des villes de même strate, Istres a de bons résultats en matière de délinquance. Il faut faire une réelle distinction entre la délinquance révélée et le ressenti de la population. Il existe un réel décalage entre la statistique et le sentiment....

Le nombre de faits criminels et délictuels est bien plus faible que dans des communes similaires en termes de population.”

### **- Justement, comment peut-on lutter contre ce sentiment d’insécurité ?**

**O. M. :** “En préservant, en amplifiant et en développant le lien entre la population et les services de Police. Renforcer

les effectifs de la Police Municipale, cela veut dire plus d’interlocuteurs sur le terrain. C’est la possibilité de prendre en charge plus rapidement les demandes et les attentes des habitants et de réduire le plus possible le nombre de faits, qui dérangent légitimement les Istréens.

Cela passe aussi par le développement de la vidéo protection et la mise en place de la vidéo verbalisation. Nous avons actuellement 93 caméras et une troisième phase d’implantation de caméras dans les quartiers est en cours.

C’est une première en France, des caméras de vidéo protection seront mises en place, en partenariat avec les bailleurs sociaux sur les espaces publics qui relèvent du ressort de ces bailleurs. Cela démontre notre volonté de collaborer avec l’ensemble des acteurs de la vie de la cité pour toujours mieux vivre ensemble à Istres”.

### **- Cela rassurera les habitants notamment dans le quartier du Prépaou qui a subi quelques épisodes douloureux avec plusieurs incendies de véhicules...**

**O. M. :** “Là encore, dès le premier incendie de véhicule, François Bernardini a mis en place une cellule de crise avec la Police Municipale et la Police Nationale pour déployer tous les moyens nécessaires afin de faire cesser ces troubles. Les patrouilles ont été renforcées sur site, et nous avons œuvré au mieux pour faire aboutir les enquêtes en cours.

Le Maire a rassemblé les principaux interlocuteurs et les habitants concernés qui ont pu faire part de leurs demandes. Le lendemain, les services municipaux étaient sur site pour procéder à l’élagage des arbres, au net-

toyage du site et l’éclairage public a été renforcé dans le secteur”.

## *“Développer nos actions”*

### **- La prévention fait aussi partie des priorités de l’équipe municipale...**

**O. M. :** “Tout à fait et là encore nous disposons de précieux outils. Allô Quiétude est un service indispensable aux bonnes relations avec les habitants, qui reçoit de nombreux appels et remplit pleinement sa mission d’écoute et de méditation pour résoudre les difficultés, apaiser les tensions parfois existantes entre les personnes. C’est une cheville ouvrière de la politique de Prévention.

Dans ce cadre de prévention, nous allons développer les référents dans les quartiers et mettre en place une brigade VTT dans les prochains mois. Nous avons fait par ailleurs un important travail sur l’accès au Droit dans le cadre de la Maison du Citoyen et cela fait partie des axes de développement de la politique de prévention municipale.

### **- Justement quels sont vos projets à ce sujet ?**

**O. M. :** “Nous souhaitons développer le pôle d’accès au Droit, car de nombreux Istréens et Entressennois font appel aux services de la Maison du Citoyen.

Nous envisageons ainsi de développer les permanences des avocats spécialisés dans le droit de la famille, créer des permanences de notariat et d’huissiers de Justice et mettre en place des permanences de la Banque de France, notamment sur la question du surendettement.” ■



Lors de la rencontre avec les habitants, le maire a réaffirmé la prise en compte par la ville pour une tranquillité retrouvée dans le quartier du Prépaou

# Le Prépaou : la vidéoprotection en action !

**Ces derniers mois le réseau de vidéoprotection déployé à Istres a montré toute son efficacité notamment dans le quartier du Prépaou où des actes de délinquance et d'incivilités ont perturbé la tranquillité des habitants.**

Trafic de stupéfiants, incendies de voitures, en novembre ou encore incendie de containers d'ordures ménagères dans la nuit de la saint Sylvestre, à chaque fois, c'est grâce aux caméras installées dans le quartier que les délinquants à l'origine de ces problèmes ont pu être identifiés et arrêtés par les forces de l'ordre.

## Une réponse immédiate

Présent dès le 6 novembre sur le lieu des premiers incidents (incendies de voitures), le Maire François Bernardini a immédiatement mis en place une cellule de crise réunissant Police Nationale et Police Municipale. Les patrouilles de la Police Municipale ont ainsi été renforcées, de même que celles de la Police Nationale (de jour comme de nuit). Ainsi, face à l'inquiétude des habitants du Prépaou, le Maire a tenu à montrer que la Ville avait pris très au sérieux leurs légitimes aspirations à une tranquillité retrouvée. C'est le message qu'il a tenu à leur adresser lors de la réunion organisée le 19 novembre avec les habi-

tants du quartier.

Un point exhaustif de la situation en présence du directeur de la Police Municipale et du Commissaire de Police. Ce dernier précisant : " nous prenons très au sérieux ces deux incidents très rapprochés, mais je veux vous rassurer et vous dire qu'il faut relativiser ces faits pour deux raisons. Tout d'abord les chiffres annuels de la délinquance démontrent une baisse de celle ci sur le quartier du Prépaou : 113 faits ont été recensés en 2013 sur les 10 premiers mois de l'année, pour 98 cette année, sur la même période.

Le Maire a ensuite ajouté : " n'ayez pas peur des représailles, aidez nous à vous protéger et à protéger ceux qui vous entourent. Je comprends votre exaspération, vous avez le droit de vivre en toute tranquillité... Et si le Prépaou ce n'est pas Chicago, si vous êtes les victimes collatérales de règlements de comptes sur fond de trafics, si ces incendies demeurent des faits isolés, vous avez légitimement le droit à la sécurité. Tous les moyens de l'enquête, de la gestion courante sont là pour répondre à votre demande de quiétude ". Des propos qui prenaient tout leur sens dès le lendemain par la remise en état, par les services municipaux, des lieux endommagés par ces incidents. Mais aussi, quelques jours plus tard, lorsqu'un réseau de trafic de stupéfiants était

démantelé dans ce quartier, fruit d'un travail de longue haleine et d'une collaboration étroite entre la Police Nationale et la Police Municipale.

## La vidéoprotection facilite le travail des enquêteurs

Qu'il s'agisse d'un petit fait d'incivilité ou de délits plus graves, la vidéoprotection est un dispositif très utile et efficace pour les enquêteurs. Ainsi, dans le quartier du Prépaou les caméras ont permis d'identifier et de stopper un trafic de stupéfiant au terme de plusieurs mois d'enquête menés conjointement par la Police Municipale et la Police Nationale. Des caméras qui ont également facilité l'arrestation dans la nuit de la saint Sylvestre de deux jeunes femmes domiciliées à Istres qui avaient mis le feu à des containers d'ordures ménagères. ■

## Unique dans le département

■ Une convention de partenariat va prochainement être signée entre la ville et les bailleurs sociaux pour l'installation d'une vingtaine de caméras supplémentaires réparties dans les divers groupes résidentiels de la ville, dont le quartier du Prépaou. Il s'agit là d'une démarche unique dans les Bouches-du-Rhône, à l'initiative du maire d'Istres.

# Tous mobilisés



La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance a été officiellement signée le 1er octobre par le Maire, François Bernardini ; le Préfet de Police des Bouches-du-Rhône, Jean-Paul Bonnetain ; le Procureur de la République, Dominique Moyal, ainsi que par les représentants de l'Inspection Académique d'Aix-Marseille et du Conseil Régional.

## - Qu'est-ce que la Stratégie territoriale de prévention de la délinquance ?

Le concept de "Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance" a été introduit en 2009 par le "Plan National de Prévention de la Délinquance". Cette notion, qui fait référence à des objectifs stratégiques précis et à leur évaluation, s'est substituée aux anciens "Contrats Locaux de Sécurité" (CLS).

Cette stratégie est celle du Maire, approuvée par le Conseil municipal, qui est selon la loi, le responsable de la politique locale de prévention de la délinquance, et le garant de la tranquillité publique dans la commune. Mais elle est nécessairement partenariale, étant donné les responsabilités exercées par l'Etat en matière de sécurité, de justice, ou encore d'éducation ; par la Région, ou encore des opérateurs locaux et des associations.

## - Quand les acteurs de la ville construisent un diagnostic partagé...

La "Stratégie de Prévention de la Délinquance d'Istres : 2014-2016" est un engagement formalisé qui engage ses signataires : le Préfet de Police, le Procureur de la République, le Président du Conseil Régional, le Président du Conseil Général, le Maire et l'Éducation Nationale. Sur un même territoire, ces partenaires agissent ensemble, à partir d'un diagnostic partagé, afin de permettre réactivité, complémentarité et cohérence de l'action publique. La cellule de Veille opérationnelle constitue l'organe

vital de cette stratégie.

Elle rassemble, chaque semaine, un représentant de la Police Municipale, de la Police Nationale, du Centre Communal d'Action Sociale et des agents de médiation, pour évoquer les doléances recueillies par "Allô Quiétude".

À cela il faut ajouter la cellule de Veille éducative, organisée pour chaque collège, lycées et écoles primaires qui font partie du Réseau de Réussite Educative. Elle se réunit à la demande et au minimum, une fois par trimestre. Elle rassemble le chef d'établissement, son adjoint, le conseiller principal d'éducation, le correspondant scolaire de la Police Nationale et la Ville pour assurer l'accompagnement personnalisé des mineurs

Enfin des groupes de travail sont mis en place. Un groupe Prévention chargé plus particulièrement des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables ainsi que de leur environnement familial. Un groupe tranquillité des espaces publics et un groupe d'aide aux victimes et particulièrement d'aide à celles de violences conjugales. Ce dernier traite plus particulièrement de l'accès au droit et des mesures de réparation.

Le rôle immédiat de cette stratégie, déclinée par le service municipal de la Citoyenneté, qui est chargé de la faire vivre au quotidien, est de mobiliser le plus possible d'acteurs autour d'un objectif commun : réduire le fossé entre le citoyen et l'administration, c'est l'enjeu d'une éducation réciproque à bien vivre tous ensemble à Istres. ■





# Baisse globale de la délinquance

**LE DIAGNOSTIC DE SECURITE** ■ LES STATISTIQUES INDIQUENT POUR ISTRES UNE BAISSÉ GÉNÉRALE DE LA DÉLINQUANCE, SOIT L'ENSEMBLE DES CRIMES ET DÉLITS RECENSÉS PAR LES FORCES DE POLICE.

## La délinquance générale diminue à Istres

**Le mouvement de baisse amorcé en 2012, s'est poursuivi en 2013 avec une diminution de près de 14% de la délinquance générale.**

Il s'agit de l'ensemble des crimes et délits répertoriés par la Police Nationale et inclu notamment les atteintes aux personnes (homicides, vols à main armée, vols avec violences, coups et blessures volontaires), les atteintes aux biens (vols simples, cambriolages, vols de véhicules, dégradations, incendies) et les infractions économiques et financières (escroqueries, abus de confiance, utilisation frauduleuse de moyens de crédit).

Y figurent également des infractions comme celles à la législation sur les stupéfiants, ou à la législation sur le séjour ou le recel.

Les infractions routières et les contraventions ne sont pas prises en compte dans cette statistique. Il en est de même pour les infractions commises pour lesquelles les victimes ne déposent pas plainte et qui restent, dès lors, inconnues des services de police. Ainsi, les vols avec violences donnent lieu quasi systématiquement à une plainte alors que bon nombre de vols simples ou plus encore de dégradations ne sont pas déclarés. Ceci explique un phénomène qui se vérifie parfois à Istres ; celui d'un décalage entre une délinquance révélée qui diminue et le ressenti de la population.

Sur la période 2007-2013, la délinquance générale est en nette diminution : -13,97%. Le mouvement de baisse qui a commencé en 2012 s'est poursuivi en 2013 (- 15,20% en 2013

par rapport à 2012). Sur la même période, pour le département des Bouches-du-Rhône, la délinquance baisse de 7,78%. ■

### Le taux de criminalité

■ Le taux de criminalité est le rapport du nombre de délits par rapport au nombre d'habitants. Il est un indicateur du niveau de la sécurité sur la commune. En 2013, le taux de criminalité d'Istres est de 45,92/1000. Le taux moyen national est de 53,73/1000. La plupart des communes de la taille d'Istres ont un taux de criminalité supérieur. Le taux de criminalité du département des Bouches-du-Rhône est de 84,03/1000 en 2013. Istres bénéficie donc d'un taux de criminalité moyen ce qui est un indicateur positif dans un environnement qui connaît un haut niveau de délinquance.



# Forte baisse de la délinquance de proximité

Désormais appelée "indicateur de pilotage des services", l'ex-délinquance de proximité regroupe notamment les vols à main armée, les vols avec violences, les cambriolages et les vols liés à l'automobile (vols de véhicules, vols à la roulotte, vols d'accessoires automobiles).

La délinquance de proximité enregistre une baisse notable : - 44,63%, entamée en 2012 et accentuée en 2013 : - 15,13% en 2012, - 37,87% en 2013. Dans les Bouches-du-Rhône, elle a baissé de 14,18%.

Elle représente 49% de la délinquance générale et reste la forme de délinquance la plus ressentie par la population, elle est en diminution ce qui constitue un autre indicateur positif. Les délits les plus significatifs évoluent de façon différente.

## Hausse légère des vols avec violence

Les vols avec violences sont en légère progression : + 7,27% soit 4 faits de plus en 2013 par rapport à 2007. En 2013, ces délits marquent un coup d'arrêt après la nette hausse de 2012 (+ 30,43%). Dans le département, sur la période 2007-2013, ces délits augmentent de 9,57%. Le niveau de cette catégorie de délits reste cependant faible. Le taux est de 1,37/1000 alors qu'il est de 5,15/1000 pour le département.

Il s'agit en majorité de vols commis sur la voie publique à l'occasion desquels sont dérobés des objets comme les téléphones portables ou les smartphones que détiennent

les jeunes. Contrairement à ce qui peut être observé généralement, les abords des établissements scolaires istréens du second degré ne sont pas très touchés par cette forme de délinquance. La lutte contre ce type de délinquance qui s'accompagne de violence sur la voie publique et touche un bon nombre de mineurs (victimes et auteurs) reste un objectif majeur. ■

## Augmentation des cambriolages

■ Cette catégorie de délits a été en hausse continue de 2007 à 2011 (+ 66,66%), à l'image de ce qui se passe dans le département (+16,09%) et dans le pays : + 19,44%. A la suite d'actions ciblées pour lutter contre cette forme de délinquance, la progression a été interrompue et 2012 a vu même une diminution de 21% des cambriolages, baisse confirmée en 2013 (-9,15%).

**Malgré la progression enregistrée de 2007 à 2011, le niveau des cambriolages est, en 2013, inférieur au niveau départemental : 6/1000 contre 9,81/1000.**

L'importance de l'habitat individuel dispersé expose la ville à cette forme de délinquance. La population des auteurs est disparate : délinquants locaux, gens du voyage, ressortissants des pays de l'Europe de l'Est.

## A la baisse

■ Les vols liés à l'automobile sont en diminution : - 8,81% sur la période.

En volume, ils représentent une part importante de la délinquance. Après le pic exceptionnel de 2008, ces délits sont en baisse conséquente et continue : - 45% depuis 2012.

La diminution des vols de véhicules automobiles est un phénomène qui est constaté sur l'ensemble du territoire national. Dans le département, la baisse est de 15,57%.



## Stables

■ Le volume de cette catégorie de délits reste faible : 3 en 2010, 3 en 2011, 3 en 2012 et 3 pour l'année 2013. Et concerne principalement des vols de scooters. Comparativement aux communes de même importance, Istres est relativement épargnée mais, la lutte contre cette forme de délinquance rejoint la priorité constituée par les vols avec violences.



# Atteintes aux personnes : plus de faits déclarés

**Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) regroupent les infractions où des violences sont exercées contre les personnes.**

Les "AVIP" sont soit des violences crapuleuses, dans lesquelles la violence accompagne un acte d'appropriation frauduleuse (vols avec armes ou avec violences) ou bien des violences non-crapuleuses dans lesquelles il n'y a pas d'acte d'appropriation. Il s'agit des coups et blessures volontaires qui sont généralement commis à l'occasion d'un différend entre particuliers. On y retrouve notamment les violences conjugales, les violences sexuelles

(viols ou harcèlement sexuels), les menaces de violences. Les "AVIP" connaissent une évolution ascendante. Sur la période, ces infractions sont en augmentation : + 33,33%.

Ce mouvement a été interrompu en 2013 : - 16,83% par rapport à 2012. Dans le département, les "AVIP" ont augmenté de 7,21%.

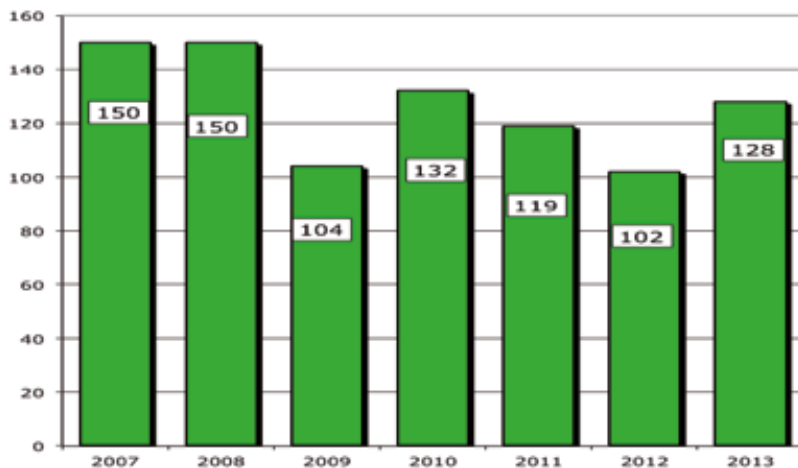
Une grande partie des atteintes crapuleuses est constituée par les vols avec violences (59 sur 63) dont on a vu qu'ils étaient en augmentation. Une évolution identique mais plus marquée est enregistrée dans le département (+ 20,42%).

## Augmentation des déclarations

Les atteintes non-crapuleuses constituent la plus grande part des "AVIP" et sont en progression sur la période (+ 29,28%). Ce mouvement est attribué aux actions conduites pour faciliter la révélation des faits par les victimes et favoriser le dépôt de plainte. En 2013, 61 faits sur les 181 sont des violences conjugales. Pour ces délits, le Parquet engage des poursuites même en l'absence de plainte de la victime dès lors que les faits sont établis. En 2013, la hausse s'interrompt. Dans le département, les violences non-crapuleuses diminuent de 7,95%. ■

# Pas d'impunité pour les stup'

Infractions à la législation sur les stupéfiants



**Les lieux de deal entretiennent le sentiment d'insécurité. A Istres, aucune agression ne justifie cette crainte. Ils accréditent également l'idée d'une certaine impunité. La police conduit donc à la fois une ac-**

**tion quotidienne auprès des usagers et une action de longue haleine pour démanteler les réseaux de vente.**

Dans un domaine où il n'y a pas de plaignant, les chiffres traduisent

davantage l'activité des services de la Police Nationale, que l'évolution objective du phénomène lui-même. 5 affaires de trafic ont été résolues en 2010. Elles montrent que ce volet de la lutte contre les stupéfiants est pris en compte à Istres. Cette démarche est confirmée en 2012 et en 2013 avec 4 affaires de trafic résolues, chaque année, dans les quartiers sensibles du Prépaou et des Echoppes. Ces résultats ont pu être obtenus par le choix stratégique fait par le Commissariat d'Istres de dédier un groupe d'enquêteurs à cet objectif malgré les diminutions d'effectifs.

## Grande majorité de consommateurs

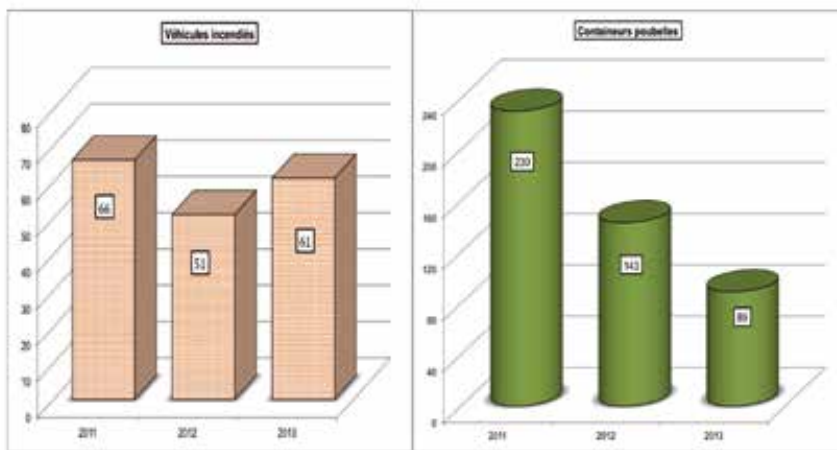
Les faits constatés restent, dans la grande majorité, des faits de consommation. Le produit le plus couramment consommé est le can-

nabis. Il s'accompagne souvent de consommation de boissons alcoolisées.

Outre les conséquences sur le plan de la santé, un usage régulier de produits stupéfiants constitue, surtout lorsqu'il s'agit de jeunes aux moyens modestes, un risque de glisse-

ment vers la délinquance, provoqué par la nécessité de se procurer l'argent nécessaire à l'achat de la drogue. D'autre part, la revente peut être une source importante de revenus qui dissuade les intéressés de rechercher des sources légales de moyens de subsistance. ■

## Les violences urbaines sont en baisse



**Les violences urbaines regroupent un ensemble d'infractions commises contre des biens privés et/ou publics par des groupes d'individus dans un lieu et dans un temps déterminés.** Elles se manifestent majori-

tairement par des dégradations et des destructions de mobilier urbain ou d'équipements collectifs et des incendies de véhicules.

Dans leur forme la plus aggravée, les violences urbaines se traduisent

par des actions collectives de caillassages et des jets de projectiles incendiaires contre les forces de l'ordre, parfois à l'occasion de guet-apens. Ce n'est pas le cas à Istres. Localement, ce phénomène est limité tant en volume qu'en gravité. Après le pic de 2010, ces infractions sont revenues à un niveau inférieur. Elles sont constituées par des dégradations de mobilier urbain et des incendies de véhicules dont une bonne part constitue, d'ailleurs, des escroqueries à l'assurance. Néanmoins, elles requièrent une vigilance forte car elles traduisent une dégradation du lien social et de la relation de vie dans le ou les secteurs dans lesquels elles se manifestent. ■

## Forte délinquance des mineurs, mais...

**Le taux moyen national est de 17,11%. En 2013, à Istres, il se situe encore à 2 points au-dessus, mais il est en nette décline après les trois fortes années 2010-2011-2012. Le nombre des mineurs mis en cause sur la période a pourtant diminué de 13% alors que celui des majeurs diminuait de 5,44%.**

En 2013, les 113 mineurs mis en cause représentent, en réalité, 90 mineurs délinquants : 88 n'ont commis qu'une infraction et 28 entre 2 et 8 faits. Les 28 mineurs réitérants ont commis 81 faits. A côté d'une majorité de mineurs pour lesquels la délinquance est une sortie de route

accidentelle, existe un noyau dur. Ce fait est vérifié à Istres.

### Délinquance de proximité

Pour 2012, sur les 12 vols avec violence élucidés impliquant 20 auteurs, 8 étaient des mineurs soit 40%. Pour 2012, sur les 29 cambriolages élucidés impliquant 43 auteurs, 11 étaient des mineurs soit 26%. Même si l'analyse porte sur un faible volume de faits, la forte implication des mineurs dans la délinquance de proximité qui est révélée est un sujet de préoccupation fort. Les mineurs istréens sont largement majoritaires,

la part des mineurs de Miramas et de Saint-Mitre, communes voisines, reste stable dans cette délinquance. Celle de Marseille est en diminution. En 2013, la plupart des mineurs qui ont commis des infractions sur Istres et qui n'y sont pas domiciliés sont rattachés à la commune par le fait qu'ils y sont scolarisés. La prise en compte sera donc différenciée pour mineurs récidivistes et les primo-délinquants, ainsi que pour les Istréens pour lesquels les mesures de prévention pourront être conduites localement et les non-Istréens pour lesquels ces mesures devront être prises sur leur lieu de vie. ■



# Les moyens pour agir

**LE CADRE LÉGAL** | DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ À LA STRATÉGIE DE PRÉVENTION, METTRE EN SYNERGIE TOUS LES ACTEURS PUBLICS ET PRIVÉS PARTICIPANT À LA PRÉVENTION ET À LA SÉCURITÉ, TEL EST L'OBJECTIF DE CET ACCORD CADRE SIGNÉ OFFICIELLEMENT EN OCTOBRE 2014.



**Signé en 2007, Le Contrat Local de Sécurité s'est articulé autour de trois axes (prévention, justice et tranquillité publique), avec pour objectif de mettre en synergie tous les acteurs publics et privés participant à la prévention et à la sécurité : Maire, Procureur de la République, Sous-préfet, Commissaire de police, chefs d'établissements scolaires mais aussi acteurs associatifs et professionnels au premier rang desquels les bailleurs sociaux.**

Il a permis de mutualiser les moyens dans le cadre notamment du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, des opérations Ville-Vie-Vacances ou de l'accompagnement scolaire. La quasi-totalité des 20 actions prévues ont été réalisées. Le contrat Local de Sécurité arrivé à son terme, la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance se substitue à lui avec quatre objectifs bien précis : conduire une action de prévention forte dans la durée auprès

de publics fragiles, augmenter le sentiment de sécurité dans les espaces publics et, développer et renforcer l'aide aux victimes.

## **Des objectifs concrets**

La prévention sera développée auprès des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables, ainsi que de leur environnement familial. En ciblant plus particulièrement, ceux qui ont des

comportements révélant une méconnaissance ou un mépris des règles de vie en société qui peuvent les conduire vers la délinquance, ceux qui sont consommateurs de produits stupéfiants et d'alcool, pour que ces publics vulnérables soient mieux pris en compte et éviter ainsi les ruptures dans leur accompagnement.

Tranquilliser les espaces publics, car c'est sur ces espaces que la population est la plus exposée à l'insécurité. A défaut, le citoyen se renferme dans sa sphère privée ou dans sa sphère communautaire au détriment du lien social. Tranquilliser les espaces publics est donc bien un enjeu essentiel de la vie de la cité.

Ces lieux identifiés sont le centre ville, les abords des établissements scolaires et les espaces communs des secteurs d'habitat social.

Enfin développer l'aide aux victimes et particulièrement l'aide aux victimes de violences conjugales, ainsi que leur accès au droit et les mesures de réparation est le dernier objectif concret de cette stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance. ■



# Des acteurs complémentaires

**SÉCURITÉ** | DANS UN CADRE RELATIVEMENT PROTÉGÉ, LES ACTEURS DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION ONT DÉVELOPPÉ UN PARTENARIAT QUI S'EST ORGANISÉ, DÈS 2007 AUTOUR DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ.

## En première ligne : la Police Nationale

**Dans la lutte contre la délinquance, la Police Nationale agit visiblement sur le terrain dans un objectif de dissuasion.**

L'action de terrain mobilise l'essentiel des ressources du service mais permet d'interpeller, les délinquants, en flagrant délit. Elle est complétée par un travail d'investigation ayant pour objectif d'identifier et d'interpeller, après enquête, les auteurs des délits.

Le premier volet impacte le volume de la délinquance commise ; le deuxième se traduit dans l'élucidation des délits enregistrés. Le taux d'élucidation n'a cessé de progresser depuis trois ans. Pour la délinquance générale, il est passé de 28,98% en 2008 à 32,84% en 2010 se rapprochant du taux moyen national (37,44%).

Pour la délinquance de proximité, le taux d'élucidation était de 9,65% en 2010 ; il atteint 12% sur le plan national.

Dans sa mission générale de protection des personnes et des biens, la Police Nationale répond aux appels "police-secours" que lui adresse la population ; elle assure l'encadrement des manifestations qui se déroulent sur la voie publique et elle accueille les plaignants victimes d'un dé-

lit. Pour ces derniers, a été mis en place, dans le commissariat, un primo accueil assuré par un travailleur social de l'Association de Prévention et de Réinsertion Sociale (APERS), financé par la ville dans le cadre du CUCS. ■





# Fixer le cap : la mission du Parquet



**Le procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence assure la direction de la police judiciaire et veille à la prévention des infractions pénales.**

Le "Parquet" agit prioritairement pour lutter contre les vols avec violence, les cambriolages et les violences conjugales, dans le cadre de directives nationales également applicables à la Police Nationale et à la Gendarmerie. Dans ce cadre, le Parquet demande aux services de police de procéder à des contrôles sur la voie publique sur la base de réquisitions qu'il délivre et de rendre systématiques la recherche des traces et des indices. Cette action est complétée par des opérations préventives comme l'Opération Tranquillité Vacances à laquelle participe la Police Municipale. Enfin, le rapprochement de la justice et du citoyen se matérialise dans la Maison du Citoyen qui constitue le point d'accès au droit pour les Istréens.

## Des réponses adaptées

Pour les violences conjugales, un référent a été désigné au sein du Parquet pour suivre ces affaires. Des instructions ont été adressées aux services de police pour proscrire les mentions de main courante et prendre systématiquement une plainte. La protection et l'accompagnement des victimes de violences conjugales fait l'objet d'un dispositif spécifique, déjà en vigueur à Aix-en-Provence et qui concerne la prise en compte de l'hébergement des victimes, et leur protection.

Les auteurs peuvent, avant jugement, être soumis à un contrôle judiciaire interdisant l'accès au domicile familial, la rencontre avec la victime et une obligation de soins. Après jugement, ils peuvent être soumis aux mêmes mesures dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve.

Ponctuellement, un secteur peut connaître une poussée de l'insé-

rité au travers de divers actes de délinquance. Le Parquet y conduit une politique volontariste prenant en compte l'ensemble des faits qui touchent le quartier. Un Groupe Local de Traitement de la Délinquance (GLTD) peut être activé pour assurer une intervention coordonnée renforcée des divers services (Police Nationale, Gendarmerie, Douanes, GIR, Police Municipale, Services fiscaux) permettant des réponses de la Justice fortes et ajustées en cas d'événement engendrant de l'insécurité.

## Décisions au cas par cas

En termes de poursuites, le parquet développe les mesures alternatives à l'incarcération afin d'apporter une réponse plus proche et graduée à l'acte commis. Il s'agit en particulier des stages de citoyenneté ou des stages de sensibilisation aux dangers de l'usage de stupéfiants.

Il en est de même pour les mesures alternatives à l'incarcération comme les Travaux d'Intérêt Général. Ces mesures sont appliquées aux auteurs d'infractions à la circulation routière, aux violences de peu de gravité et aux conducteurs de véhicules automobiles sous l'emprise de produits stupéfiants.

Cette politique s'applique particulièrement aux mineurs et notamment aux faits dénoncés par les bailleurs sociaux qui nécessitent une réaction visible mais qui ne relèvent pas forcément du domaine pénal. ■



# Agir pour mieux prévenir

**LES MOYENS MUNICIPAUX** | SOUCIEUSE DE MAINTENIR LA QUALITÉ DE VIE, LA VILLE A INVESTI LE CHAMP DE LA SÉCURITÉ COMME UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE DU BIEN VIVRE ENSEMBLE. GRÂCE À UNE ACTION FORTE EN DIRECTION DES PUBLICS FRAGILES OU EN DIFFICULTÉ, COMME LES JEUNES OU LES FAMILLES, LA VILLE DÉVELOPPE DE NOMBREUSES ACTIONS DE PRÉVENTION. ÉDUCATION, JEUNESSE, EMPLOI, VIE DES QUARTIERS, ET ARTICULE SA POLITIQUE LOCALE DANS TOUS LES SECTEURS ET MULTIPLIE LES PARTENARIATS.

## Sur trois fronts : la Police Municipale

■ L'action de la Police Municipale s'articule autour de trois axes : surveillance préventive, respect de la loi, proximité avec la population.

Ce service fonctionne 24h/24, sept jours sur sept et compte 43 policiers municipaux auxquels il faut ajouter 9 ASVP et 5 agents administratifs.

4 patrouilles en véhicule (automobile, VTT) ou à pied sillonnent la ville en journée. La nuit, une à deux patrouilles font de même. Une brigade motorisée de 4



*Le Maire d'Istres, accompagné par Olivier Mayor, accueillait au mois d'octobre 4 nouveaux agents de Police municipale : 3 hommes et une femme formés pour le terrain dans le cadre de la tranquillité et de la sécurité publiques. Il s'agit du second contingent arrivé depuis les dernières élections, après les quatre policiers recrutés au mois de mai dernier.*

agents assure les missions de sécurité routière.

Les policiers municipaux sont dotés d'un armement individuel de 4<sup>e</sup> catégorie.

Depuis 2014, la Police Municipale est installée dans de nouveaux locaux, vastes et fonctionnels qui abriteront également le Centre Supérieur Urbain.

Une réunion hebdomadaire se tient avec la Police Nationale pour assurer la coordination des interventions et l'échange des informations nécessaires à une action complémentaire et cohérente. Les interventions faites par la Police Municipale sont de nature très diverses. Globalement, en 2010, la Police Municipale a effectué 1 883 interventions. En 2011 : 3 497. En 2012 : 3 381. Pour les onze premiers mois de l'année 2013 : 3 160.

## Déceler immédiatement : la veille éducative

■ Depuis 2010, dans le cadre de la loi de cohésion sociale de 2005, une veille éducative rassemblant les partenaires socio-éducatifs permet de prévenir et de repérer les ruptures scolaires et/ou sociales des enfants et des jeunes. Elle rassemble, en toute confidentialité, les chefs d'établissements et leurs adjoints ainsi que les conseillers principaux d'éducation, et le correspondant scolaire de la Police Nationale. Cette cellule de veille est organisée, chaque trimestre, dans chacun des quatre collèges de la ville, des deux lycées et de cinq écoles primaires s'inscrivant dans le Réseau de Réussite Éducative. La famille (ou le représentant légal) est bien évidemment informée. Un accompagnement personnalisé de l'enfant est mis en place, tenant compte des besoins de la famille.

En 2014, 49 veilles éducatives ont permis d'examiner les difficultés rencontrées par 117 familles : insuffisance des résultats scolaires, absentéisme lourd, violences, vols, l'utilisation excessive des réseaux sociaux, jeux dangereux, incivisme, consommation et vente de produits illicites et éducation parentale défaillante (parents démunis, maltraitance, malnutrition et problèmes d'hygiène).

Sur ces 117 cas, la Maison du Citoyen a mis en place des médiations (19 en collège, 3 en école primaire) et 17 jeunes ont bénéficié d'un suivi personnalisé. 5 familles ont été dirigées vers association et 110 mineurs en danger ont été signalés aux services sociaux.



## Allô Quiétude en toute tranquillité

■ Depuis 2007, la ville a mis en place un service d'alerte "Allô Quiétude" qui fonctionne 24h/24. Il recueille les problèmes des habitants ou des bailleurs en matière de sécurité et de la tranquillité des habitants ou des bailleurs et se fait le relais auprès des services techniques, de la Police Municipale, ou des médiateurs pour mettre en place des corrections. Une veille opérationnelle est organisée chaque semaine pour donner suite aux doléances recueillies par Allô Quiétude. Elle est composée de la Police Municipale, de la Police Nationale, du Centre Communal d'Action Sociale et des quatre médiateurs de la Ville chargés d'aller au contact des habitants et de les informer des mesures prises.



## Le choix de la vidéoprotection

■ En 2010, la ville d'Istres a fait le choix de la vidéoprotection. Ce projet s'est inscrit dans le cadre fixé par la loi (loi N°95-73 du 21 juillet 1995 et loi N°2006-64 du 23 janvier 2006). Il s'agit bien de participer à la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, à la régulation du trafic routier, la constatation des infractions aux règles de la circulation, la protection des bâtiments et installations publiques et de leurs abords et 40 caméras ont été implantées en 2012.

**Actuellement, 70 caméras sont en service, couvrant l'ensemble du territoire communal. 30 caméras supplémentaires vont être installées en 2015, en partenariat avec les bailleurs dans les secteurs d'habitat social sensible. Les images sont visualisées en direct, de 8h30 à 23h30 et sept jours sur sept, dans un Centre Superviseur Urbain.**

**Les opérateurs en veille peuvent immédiatement, au vu de tout incident, déclencher l'intervention des forces de sécurité ou de secours. Un Comité d'éthique a été mis sur pied pour veiller au strict respect des textes et des procédures protégeant les libertés individuelles et publiques. Une Charte de confidentialité a été élaborée rappelant les obligations de discrétion que doit notamment respecter le personnel du Centre superviseur Urbain. Enfin les images sont conservées 15 jours conformément à la loi.**

## Agir à la source : l'Éducation Nationale

**L'Éducation Nationale est engagée au quotidien**, dans la lutte contre les violences. Cette action va de la prévention en matière de santé et de citoyenneté aux mesures disciplinaires (Conseil de discipline). Dans les Bouches-du-Rhône, une équipe pluridisciplinaire, l'Équipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS) a pour mission d'accompagner les chefs d'établissements sur les problèmes de sécurité, d'assurer la protection et la sécurité des personnes et des biens au sein des établissements et à leurs abords et d'améliorer la prise en charge des élèves aux conduites problématiques.

A Istres, les directeurs d'école, les principaux et les proviseurs participent activement aux dispositifs partenariaux notamment en matière de lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. ■



# Au plus près des besoins des mineurs

## Développer la prévention auprès des mineurs et des jeunes majeurs vulnérables ainsi que de leur environnement familial passe par plusieurs dispositifs

L'accompagnement personnalisé est la mission de la Veille Educative. Elle rassemble toutes les informations, s'assure que tous les dispositifs possibles ont bien été envisagés et permet d'ajuster ses décisions ou dégager de nouvelles pistes d'actions. D'une présence à la fois dissuasive et sécurisante, les médiateurs sont un maillon essentiel, agissant principalement en binôme, aux entrées et aux sorties des collèges. En contact direct avec les élèves, la direction de l'établissement et toutes les personnes présentes sur cet espace, ils peuvent prévenir et régler les conflits, avertir en cas de risques pour la sécurité des élèves, informer d'une tension particulière et ont également un rôle de conseil auprès des élèves qui le souhaitent.

## Une meilleure prise en charge

Améliorer la prise en charge du mal-être des jeunes, tel est l'objectif de cette action qui se décline à travers des consultations délocalisées de l'Espace Santé Jeunes de l'Hôpital de Martigues à la Maison Régionale de Santé, l'orientation de certaines jeunes vers le Centre Médico Psycho-Pédagogique (CMPP) ou encore la mise en place d'actions de sensibilisation aux dangers de l'usage des nouvelles technologies. Enfin une action spécifique sur le centre AFPA est mise en place afin de restaurer un climat de quiétude et de sérénité propice à l'apprentissage. ■



## De l'éducation à la sanction

■ Dans l'établissement scolaire, les comités d'éducation à la santé et la citoyenneté (CESC) sont le lieu où s'exerce l'éducation citoyenne de l'élève, la prévention des dépendances et des conduites à risque, la prévention de la violence, l'aide aux élèves manifestant des signes de mal-être...

Présidés par le chef d'établissement, ils réunissent l'ensemble de la communauté éducative, des élèves, des parents d'élèves et des partenaires extérieurs.

Une mutualisation des moyens est envisagée, notamment dans le cadre de la lutte contre l'absentéisme en lien avec le décrochage scolaire et les phénomènes potentiels de délinquance, la prévention des risques liés aux nouvelles technologies et le respect de l'autre, autant de thématiques qui concernent tous les chefs d'établissement.

Suite à la réforme de 2011, aux sanctions disciplinaires, ont été ajoutées des mesures de responsabilisation. D'une durée maximale de vingt heures, elles consistent à participer, en dehors des cours à des activités de solidarité, culturelles ou de formation, au sein même de l'établissement ou auprès d'une association, d'une collectivité ou d'une administration...

Le régime disciplinaire a également été modifié. Parmi les sanctions applicables figure désormais, l'exclusion temporaire, d'une durée maximale réduite à 8 jours. Pour autant l'objectif reste d'éviter cette mesure ou tout au moins de l'accompagner pour lui donner une dimension éducative.



# Des espaces publics pour tous



**Développer la vidéoprotection, dresser un état des lieux précis de la tranquillité dans les espaces publics et éditer un guide des interventions dans l'habitat social permettront à l'avenir à chacun de se réapproprier certains espaces publics en toute sérénité et en toute quiétude.**

Grâce à la rapidité d'intervention qu'elle facilite en cas d'événement

et grâce aux éléments de preuve qu'elle apporte, la vidéoprotection est un élément majeur d'assistance aux personnes en difficulté.

Elle joue par ailleurs un rôle essentiel pour la sécurité des équipages d'intervention.

Accompagnée, en amont et en aval, de moyens humains qui la complètent, la vidéoprotection permet également de renforcer la sécurité dans les espaces publics.

Dans un premier temps 40 caméras ont été implantées, à ce jour elles sont au nombre de 70 et une trentaine d'autres vont venir équiper, en partenariat avec les bailleurs sociaux, les espaces publics dans l'habitat social sensible.

Au-delà du renforcement du nombre de caméras, le dispositif de vidéoprotection sera développé à partir d'une vigilance exercée par le CSU sur les points déterminés comme sensibles par l'étude de la délinquance enregistrée par la Police Nationale et des recherches effectuées par la Police Nationale suite aux délits constatés.

## **Anticiper en matière d'urbanisme**

Certains aménagements urbains peuvent favoriser le sentiment d'insécurité : culs-de-sac, dédales, passages couverts, passerelles, insuffisamment éclairées.

Pour éviter ces situations, le facteur sécurité sera intégré dans les opérations d'urbanisme et dans la réalisation d'aménagements urbains.

Un diagnostic sur le terrain permettra de donner des préconisations et d'éviter de créer des zones d'insécurité ou d'améliorer la situation de certaines zones touchées. ■

## **Dans l'habitat social**

■ Un guide des interventions dans l'habitat social sera réalisé pour répondre tout à la fois aux problèmes d'insécurité (nuisances sonores, rodéos, occupations de parties communes et rassemblements de groupes perturbateurs) et aux atteintes à la sécurité.

D'où la nécessité d'échanger régulièrement entre les différents acteurs pour apporter une réponse adaptée en situation d'urgence et hors urgence et de faciliter les dépôts de plainte pour les plaignants tout en tenant compte des contraintes des services de police.

# Aider les victimes

**L'aide aux victimes et particulièrement l'aide aux victimes de violences conjugales, l'accès au droit et les mesures de réparation est un pan essentiel de la stratégie de prévention de la délinquance.**

Faciliter l'accès au droit des publics vulnérables : familles monoparentales, personnes isolées personnes en situation de handicap, personnes protégées (sous tutelle), mineurs précarisés tel est l'objectif de la Maison du Citoyen qui propose des permanences d'avocats, des conciliateurs de justice, des associations d'aide aux victimes et des acteurs de la justice de proximité.

## En proximité

A l'intérieur de la Maison du Citoyen, les médiateurs de la ville, reçoivent également les personnes qui ont saisi le service Allô Quiétude et un espace Citoyenneté et démocratie participative, lieu de réflexion et de formation sur la citoyenneté au quotidien sont également installés. Y interviennent régulièrement les participants au Conseil des Sages, au Groupe Femmes, au Groupe Handicap ainsi que le Réseau Istréen de Prévention de l'Enfance en Danger (RIPED). Des rencontres et des débats sont également prévus sur des thématiques telles que l'autorité parentale, les relations locataires-propriétaires, endettement, les jeunes et la loi, les relations intergénérationnelles... ■

## Pour les mineurs

■ Pour répondre de la façon la plus adaptées aux actes commis par les mineurs, les mesures alternatives aux poursuites sont privilégiées à travers la mise en place d'une activité au profit de la communauté et d'un accompagnement éducatif. En 2013, la Ville a accueilli 5 personnes exécutant une Mesure de Réparation orientées et encadrées par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (soit 14 jours). L'objectif est de favoriser la responsabilisation du mineur en l'amenant à comprendre la portée de son acte en agissant gratuitement au profit de la collectivité.

## Dans l'intérêt de tous

■ Alternative à l'incarcération, le Travail d'Intérêt Général permet au magistrat de sanctionner le condamné tout en lui faisant effectuer une activité au profit de la société, dans une démarche réparatrice. En 2013 la Ville a

accueilli 6 personnes exécutant une peine de Travail Intérêt Général orientées par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) pour une durée totale de 465 jours.

Ces TIG seront amenés à être développés dans les trois prochaines années.



## Lutter contre les violences conjugales

■ En 2013, elles ont représenté près de 34% des actes de violences non-crapuleuse (61 faits sur 161 au total). La protection et à l'accompagnement des victimes de violences conjugales et la prévention de la récurrence, par un traitement tout à la fois pénal, social et thérapeutique, existent déjà sur le territoire de l'agglomération aixoise. Il va être étendu à la ville et permettra de diversifier la réponse pénale pour personnaliser au mieux le traitement et éviter la récurrence, par une obligation de soin faite à l'auteur. Pour les victimes, cela leur permettra de rester au domicile conjugal (hébergement de l'auteur hors du domicile familial) et de bénéficier d'un appui et d'un soutien auprès d'associations spécialisées.





# Le contexte géographique, social et économique

**LE CONTEXTE ISTREEN** | LA VILLE PRÉSENTE UNE DIVERSITÉ NÉE DE LA FORTE CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE QU'ELLE A CONNU AVEC UNE POPULATION ENCORE JEUNE MAIS QUI VIEILLIT, UNE URBANISATION TRÈS ÉTENDUE AVEC DES QUARTIERS NOUVEAUX QUI SONT VENUS S'AJOUTER AU CENTRE ANCIEN QUI RESTE UN LIEU DE VIE TRÈS ACTIF, UN IMPORTANT HABITAT COLLECTIF HLM ET DES QUARTIERS DE RÉSIDENCES INDIVIDUELLES OCCUPÉES PAR LEURS PROPRIÉTAIRES, UN TAUX DE CHÔMAGE ÉLEVÉ CHEZ LES JEUNES ET DE NOMBREUX EMPLOIS DANS L'ADMINISTRATION.

Bien que les Bouches-du-Rhône se situent au 4e rang des départements les plus touchés par la délinquance, Istres, est à l'écart de l'influence de l'axe Marseille-Aix-en-Provence à haut niveau de délinquance. La ville compte des zones non habitées ou faiblement habitées (zone d'activité du Tubé, Entressen, étang de l'Olivier, Trigrance et Rassuen) et

des quartiers à forte densité de population (Prépaou, Bardin et Centre Ancien) logée dans des logements sociaux, notamment au Prépaou et à Bardin. A l'inverse, dans les quartiers des Heures Claires, de Tartugues et du Prépaou 2 l'habitat individuel représente plus de 90% des habitations et les quartiers sont relativement peu denses. ■



# Croissance démographique soutenue

La ville a vu croître sa population de 13 400 habitants en 1968 à 42 943 habitants en 2014 (taux de croissance annuel moyen de 5,2%). Cette progression a provoqué un important afflux de population dans les années 70. Le mouvement s'est depuis ralenti, mais la population continue d'augmenter (+ 0,8% par

an). En 2010, 25,6% de l'ensemble de la population istréenne à moins de 20 ans. La ville d'Istres compte ainsi une part de jeunes plus grande que celle du département (24%) et de la région (23%). Une population jeune plus présente dans les quartiers où le taux d'habitat social est élevé, dans les quartiers sud et au

centre ville : Prépaou (35%), Bardin (31%), Trigance (29%) et autour de 25% dans les autres quartiers de la ville. Dans le même temps, la part de la population âgée de 65 ans et plus, représente 13% de l'ensemble contre 17,5% pour le département et 19,8% pour la région. ■



## Augmentation du nombre des ménages

Le nombre de ménages croît, (+19% entre 1999 et 2010, contre 13% dans le département et 14% dans la région), alors que leur taille diminue. Cette évolution s'explique par l'augmentation des ménages d'une personne (+22%) et des ménages constitués de familles sans enfants (+17%). De même, on note une croissance des familles monoparentales. En 2010, parmi les 12 297 familles

d'Istres, 1 943 sont des familles monoparentales. On en comptabilise 361 de plus qu'en 1999. Elles sont surreprésentées dans le quartier du Prépaou (41%), de Bardin (31%) et du centre ancien (29%). De manière globale, la part des familles monoparentales à Istres (15,8%) est égale à celle de la région (16,3%) et inférieure de 2 points à celle du Département (18%). ■

### En bref...

■ La situation géographique et le socle traditionnel de la ville, la préservent en effet d'importants problèmes de sécurité, mais les difficultés sociales ou économiques que connaissent une partie de la population, peuvent la fragiliser et l'exposer à un glissement vers la délinquance.

Une population, connaissant des difficultés sociales et économiques et qui fait émerger une insécurité, essentiellement due à des troubles à la tranquillité publique et quelques délits d'appropriation, comme les cambriolages.

Parmi ce public en difficulté, se trouvent en particulier des jeunes de 16 à 25 ans en rupture scolaire, familiale et professionnelle, qui sollicitent les services en charge des aides financières, alimentaires ou de logements. Se trouvent également des familles monoparentales, qui rencontrent de grandes difficultés sociales et financières mais aussi dans le domaine de l'éducation des enfants avec des conséquences sur le cursus scolaire. Le décrochage scolaire résulte presque toujours du décrochage parental.

# Emploi : une réalité constatée

**Le nombre de ménages croît**, Sur le plan socio-économique, les emplois salariés sont largement majoritaires 92% (contre 87,3% pour le département et la région) et les catégories socioprofessionnelles supérieures sont sous représentées. A Istres, les artisans, commerçants et chefs d'entreprises représentent 4,1% (6,6% dans le département et 8,4% dans la région) et les cadres 11% (18% dans le département et 15,4% dans la région). Et si le bassin d'emploi de Fos-sur-Mer se traduit par une présence relativement importante de l'industrie de biens intermédiaires, l'essentiel des emplois de la ville se trouve dans le secteur public : 26,4% pour Istres (contre 12,4% pour le département et 12,7% pour la région). Les jeunes et les demandeurs d'emploi longue durée sont

plus touchés à Istres, qui enregistre en 2010, un taux de chômage de 12,3%. Le département et la région ont un taux de chômage relativement plus élevé (14,3% pour le département et 13,2% pour la région). Au 31 décembre 2012, la part des demandeurs d'emploi de longue durée est supérieure à celle de la région : 39,9% contre 37%. Les jeunes sont également plus impactés : 19% des demandeurs d'emploi ont moins de 25 ans contre 14,9% dans le département.

Mais la situation diffère d'un quartier à l'autre. Au Prépaou, plus d'une personne sur cinq est au chômage alors qu'à Trigrance, c'est moins d'une personne sur 10. ■

# Logements sociaux et propriétaires en nombre



**En 2010, le poids de l'habitat en locatif HLM à Istres est de 23,3%.** Il est supérieur de 8 points à celui du département (15,1%). Les taux les plus élevés sont observés dans les quartiers du Prépaou (71,9%) et du Cros de la Carrière (69,5%).

Mais il faut rapporter ce taux à un autre chiffre : 54% des résidences principales sont occupées par leur propriétaire (50,9% pour le département). Cependant, des situations contrastées sont observées dans les quar-

tiers : Tartugues (87,5%), les Heures Claires (85,6%) et Entressen (82%) détiennent les plus forts taux. Tandis qu'au Prépaou, 1 ménage sur 4 (25,2%) est propriétaire de son logement, dans le Centre Ancien, 1 ménage sur 3 (34,6%). ■



**Incivilités, contraventions, ces atteintes à la tranquillité publique n'apparaissent pas dans les états**

## La tranquillité publique

**de la délinquance où ne sont répertoriés que les crimes et les délits.**

Regroupements bruyants, comportements injurieux, menaçants ou agressifs, troubles de voisinage... Par leur répétition et en raison de l'apparente impunité dont jouissent leurs auteurs, ces atteintes à la tranquillité publique sont très mal ressenties par la population et nourrissent le sentiment d'insécurité.

La ville d'Istres a mis en place en 2008, "Allô Quiétude"\*, chargé de recueillir ces doléances pour les

traiter systématiquement. Après la progression enregistrée en 2008 qui peut être due à une meilleure connaissance du dispositif par la population, l'année 2009 marque une stabilisation dans laquelle on peut voir le résultat de l'efficacité du dispositif.

En effet, chaque appel fait l'objet d'une réponse par les services compétents (services techniques, médiateurs de la ville, police municipale, Police Nationale) et d'un suivi par la cellule de veille opérationnelle. ■

## Dans les établissements scolaires

**Istres n'est pas un secteur où les problèmes de sécurité sont importants. Le très faible nombre d'incidents signalés à l'Inspection d'Académie tout comme le nombre de conseils de discipline et les chiffres de l'absentéisme vont dans ce sens.**

Pour l'année scolaire 2012-2013, pour les quatre collèges, 31 fiches d'incidents ont été établies. 29 pour des faits survenus dans l'établissement, 2 pour des faits survenus aux abords. 30 sont survenus dans le temps scolaire ; 1 dans le temps extra-scolaire : 13 incidents de niveau 1, 16 de niveau 2, 2 de niveau 3. Aucun de niveau 4.

Les facteurs qui peuvent influencer le niveau d'insécurité d'un établissement se situent plutôt à des niveaux favorables. Il en est ainsi de la répartition des classes socioprofessionnelles des parents et de la situation géographique des établissements à une exception près, le collège

A. Daudet qui se trouve un peu plus exposé en raison de sa situation dans le quartier du Prépaou.

Le nombre d'incidents signalés est faible eu égard à l'effectif représenté par les quatre collèges. Un seul incident de niveau 4 témoigne également d'un niveau de sécurité satisfaisant. Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 22 conseils de discipline ont été tenus par l'ensemble des quatre collèges ; 25 pour l'année scolaire 2012-2013. Ce chiffre témoigne de la fermeté de la réponse apportée aux actes d'indiscipline par les équipes pédagogiques.

### Surtout de l'absentéisme

L'absentéisme pris en compte est constitué par une absence non autorisée de plus de quatre demi-journées dans un mois. Pour l'année scolaire 2011-2012, 51 élèves ont été concernés totalisant 1901 demi-jour-

nées d'absence. Pour l'année scolaire 2012-2013, 25 élèves pour 541 demi-journées mais la statistique ne porte que sur deux collèges et a été interrompue en décembre 2012 en raison d'un problème technique. Au-delà des absentéistes occasionnels, il existe un noyau d'absentéistes lourds. Parmi eux, se trouvent des élèves qui souffrent d'une véritable phobie scolaire dont la prise en charge est complexe.

Globalement, la situation est maîtrisée. Si la vigilance reste nécessaire pour prévenir une dégradation toujours possible, la priorité majeure est la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire. Même si les incidents enregistrés aux abords des établissements restent faibles, ils constituent un point sensible car ils sont le lieu où peuvent s'exprimer les conflits contenus dans les établissements. ■



# La Maison du Citoyen, une initiative de la ville

## Istrium > Les Heures Claires, Istres

Tout savoir sur tous vos droits grâce aux professionnels de la Maison du Citoyen (MDC)... Simplifiez vous la ville ! Les consultations font l'objet d'une prise de rendez-vous à effectuer auprès de la Maison du Citoyen sur place, par téléphone > 04 13 29 56 20 ou par mail > dccc@istres.fr

### Conciliateur de Justice



Tous les jeudis de 9h à 12h sur rendez-vous auprès de la MDC.

Le Conciliateur de Justice permet de concilier des belligérants, dans le cadre d'un différend, sans avoir recours aux tribunaux et leur éviter ainsi des procédures longues et coûteuses.

### Avocat

Le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous auprès de la MDC.

Consultations juridiques gratuites ouvertes à tous pour obtenir un avis éclairés sur vos droits d'ordre généraux.

### Avocat spécialisé dans le droit de la famille et de l'enfance

Le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> mercredi du mois de 14h à 17h sur rendez-vous auprès de la MDC. Pour toutes vos questions de droit d'ordre familial.

### Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Sur rendez-vous auprès de la Direction départementale de la PJJ au 04 42 42 30 70.

Accompagnement et suivi des mineurs (jeunes en danger ou jeunes délinquants) par l'intermédiaire des éducateurs.

### Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP)

Mercredi et vendredi matin de 11h à 12h30 sur rendez-vous au 04 42 91 53 20 Suivi des personnes placées sous contrôle judiciaire et des personnes condamnées.

### Association de Prévention et de réinsertion sociale (APERS)

Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundi du mois de 9h à 12h sur rendez-vous au 04 42 52 29 00.

Tous les jours sans rendez-vous (sauf le mardi) de 9h à 12h et de 14h à 18h au Commissariat. Aide aux victimes.

### UFC Que Choisir



Tous les vendredis de 9h à 11h Conseils sur les règlements à l'amiable de tous litiges liés à la consommation (problème locatif, copropriété, construction, banque, assurance, contrats...)

### CAFC la Recampado Médiation familiale



Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardis du mois de 13h30 à 17h sur rendez-vous auprès de la MDC. Le Centre d'accueil pour les familles en crise est un espace de parole sur les relations familiales.

### CAFC la Recampado Ecoute famille

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois de 12h30 à 15h sur rendez-vous auprès de la MDC. Ecoute et soutien aide aux familles dans le cadre de difficultés dans les relations familiales.

### SOS Femmes 13

Tous les mardis de 9h à 12h sur rendez-vous auprès de la MDC. Aide aux femmes victimes de violences conjugales.

### Association Nationale de Prévention en Alcoologie et addictologie (ANPAA)

Sur rendez-vous au 04 42 07 28 23. Pour toute personne confrontée à une addiction.

### Société Hygiène Mentale (SHM)

Le 2<sup>e</sup> mercredi du mois de 13h30 à 17h sur rendez-vous au 04 42 30 33 20 et par téléphone les mardis et jeudis de 9h30 à 12h30

Soutien destiné aux personnes sous tutelle.

### Ecrivain public

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> mercredis du mois de 16h à 17h30 sur rendez-vous auprès de la MDC. Pour compléter et replier vos différents documents, lire ou rédiger vos courriers administratifs et personnels

### Caisse d'Allocations Familiales



Tous les vendredis de 9h à 12h et de 14h à 17h sur rendez-vous au 04 42 49 02 20. Permanence sociale pour les allocataires.

### ISATIS



Tous les lundis de 9h à 12h sur rendez-vous au 04 42 20 90 05.

Permettre aux personnes souffrant de troubles psychiques de retrouver une place dans la société.